

Université du Québec à Montréal,
Département de science politique
Session Hiver 2017

POL 5891-40
Analyse de la politique de l'éducation
Jeudi 18h à 21h

Professeur : Hugo Rangel T. Ph. D.

Courriel : rangel_torrijo.hugo@uqam.ca ou hugo.rangel@mail.mcgill.ca

Description

Évolution des structures politiques et administratives qui servent la mission éducative de l'État, Rôle et pouvoirs du Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport du Québec, des commissions scolaires, des établissements. Présentation et analyse des politiques de l'éducation. Le fait organisationnel dans le système scolaire québécois. La problématique du changement dans la société éducative. Études de cas.

Justificatif

La compréhension des politiques éducatives et des contextes dans lesquels elles sont formulées et appliquées est sans doute primordiale pour les enseignants, gestionnaires, intervenants de l'éducation et politologues. En effet, les politiques ont un impact considérable sur les institutions éducatives, les professionnels et les étudiants. On propose alors une analyse de discours, de théories et de concepts véhiculés par les politiques éducatives. Cette analyse est fondamentale pour une compréhension des politiques gouvernementales ainsi que les pratiques et problématiques éducatives. Ce cours vise l'étude particulière du contexte sociopolitique et historique du système éducatif au Québec ; on adopte toutefois une vision internationale. Nous tenterons ainsi de formuler une réflexion actuelle en accord avec une réalité éducative dynamique et en mutation.

Objectif général : Offrir des outils d'analyse et d'interprétation des politiques éducatives dans l'évolution historique du Québec et sous une perspective internationale.

Texte: Rangel, H. (2017) *Analyse des politiques éducatives. Une perspective critique et socio-historique.*

Textes complémentaires par chapitre:

- Introduction du cours.

I – Préambule conceptuel

Identifier les concepts et les questions de base pour conduire une analyse critique de la politique éducative.

- Edmonson, Jaqueline. *Understanding and Applying Critical Policy Study*. IRA. Newark, 2004.
- Apple. M. Expertise et justice sociale. Entretien avec F. Tochon. *Recherche et formation*, No. 47. 2004
<http://ife.ens-lyon.fr/publications/edition-electronique/recherche-et-formation/RR047-07.pdf>
- Meirieu, (2001) *La machine école*. Paris, Gallimard.

II – Mondialisation et éducation

Examiner l'impact de la mondialisation sur la conception de l'éducation et des politiques éducatives d'aujourd'hui.

- Bill Readings Dans les ruines de l'université, Lux Humanités, 2013.
- Malet et Mangez, Education et mondialisation. Spirale 51, 2013.
<http://spirale-edu-revue.fr/spip.php?article1135>

III – Révolution tranquille et le rapport Parent

À partir d'un survol historique, il sera question d'analyser l'instrumentation des politiques éducatives au Québec. Ainsi, on propose un examen du processus sociopolitique de la révolution tranquille et en particulier du rapport Parent.

- Dufour Andrée, Histoire de l'éducation au Québec, Boréal, 1997. Chapitre 5.
- Magnuson, R. A brief history of Quebec Education: From New France to Parti Québécois, Montreal, Harvest House (Chapitre 5)

IV – Éducation publique et les États nations.

Analyse de la symbiose entre la formation des États nations (notamment en Europe) et la formation des systèmes d'éducation publique.

- Condorcet, Premier mémoire sur l'instruction publique : « Nature et objet de l'instruction publique »
- Paris : Klincksieck, 1989.
- Andy Green Education, Globalization and the Nation State, Macmillan, 1997. (Chapitre 1)
- Mirabeau, Discours, (Discours sur l'éducation nationale, 1791) Paris, Gallimard, 1973. P. 71-83.

V – Démocratie et éducation

Étudier les liens entre l'éducation et la démocratie et la participation ainsi que les politiques éducatives démocratiques telles que l'universalisation de l'école publique au Québec.

- Guy Rocher, « Un bilan du Rapport Parent : vers la démocratisation », p.117 Bulletin d'histoire politique, vol. 12, n° 2, hiver 2004.
- Henry Giroux- Democracy, Education and the politics of Critical Pedagogy. Dans : McLaren, P. Critical Pedagogy Where are We Now? Peter Lang, 2007.
- Meirieu, Frackowiak (2008) L'éducation peut-elle être encore au cœur d'un projet de société ? Paris, Editions de l'Aube.

VI – Politique linguistique.

Examiner l'évolution de la politique linguistique au Québec dans le milieu scolaire.

- Pierre Georgeault, Langue et diversité : un défi à relever. Le français, langue de la diversité québécoise.
- Sous la direction de Pierre Georgeault et Michel Pagé, CREQC-Québec Amérique, 2006.
- La Charte *de la* langue française. 1977.
- McAndrew. La loi 101 en milieu scolaire : impacts et résultats. Revue d'aménagement linguistique. 2002.

https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/ouvrages/amenagement_hs/ral01_charte_mc_andrew_vf_%2009-22_1.pdf

VII – La diversité culturelle et l'éducation au Québec.

Étudier la diversité culturelle dans l'éducation au Québec et dans le monde. Analyse des politiques d'intégration scolaire ; notamment l'éducation interculturelle au Québec.

- Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. Ministère de l'Éducation, 1998.
http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/PolitiqueMatiereIntegrationScolEduInterculturelle_UneEcoleAvenir_f.pdf
- Bouchard, G. Qu'est-ce que l'interculturalisme? 2011.
<http://www.symposium-interculturalisme.com/pdf/BOLIII-IVJan2011.pdf>
- Morel, S. École, territoires et identités. Les politiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité. L'Harmattan, 2002.

VIII – Politique à l'égard de la religion et le programme ECR.

Analyser l'évolution de la déconfessionnalisation au Québec et le programme d'éthique et de culture religieuse.

- Jean Pierre Proulx, La gestion de la diversité religieuse dans l'éducation publique au Québec. L'état des lieux. Dans : Diversités et identités au Québec et dans les régions d'Europe. Presses d'U. Laval, 2006.
- Rencontre avec Georges Leroux, Orientation et enjeux du programme d'éthique et de culture religieuse. Dans : Formation et profession, mai 2008.
- Jean Pierre Proulx, La genèse du programme d'éthique et d'enseignement culturel de la religion. Dans les défis de la formation à l'éthique et à la culture religieuse. U. Laval, 2008.

IX – L'évaluation des politiques d'éducation.

Examiner le processus d'évaluation d'une politique éducative.

- Michel Lecointe, L'évaluation « instituante », Dans : Évaluer les politiques éducatives. DeBoeck, Bruxelles, 2001.
- Demailly, L. Enjeux de l'évaluation et régulation des systèmes scolaires. Dans : Évaluer les politiques éducatives. DeBoeck, Bruxelles, 2001.
- Dupriez & Maroy. Les dispositifs d'évaluation comme constructions sociales. Dans : Solaux, G. L'évaluation des politiques d'éducation. CRDP, Dijon, 2000.
- Nathalie Mons, Effets théoriques et réels des politiques d'évaluation standardisée. Revue française de pédagogie No. 169. 2009. www.ac-grenoble.fr/ien.anecy3/.../resume_du_rapport_de_N-Mons.pdf

X – Analyse de la réforme scolaire au Québec.

Un bref examen de la réforme scolaire au Québec est suggéré afin de caractériser cette politique et se questionner sur ses fondements et le processus de sa mise en œuvre.

- Perrenoud, Philippe, Six façons éprouvées de faire échouer une réforme scolaire, U. de Genève. 2003.
http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2003/2003_25.rtf
- Programme de formation de l'école québécoise. Ministère de l'éducation. Les compétences transversales.
http://www.meq.gouv.qc.ca/DGFJ/dp/programme_de_formation/primaire/prform2001h.htm
- Recommandations, Table de Pilotage sur le nouveau pédagogie, Québec, 2006.
- Gosselin & Lessard, Les deux principales réformes de l'éducation du Québec moderne, Québec, PUL (2002).

XI – Éducation et conservatisme.

Analyser les politiques éducatives conservatrices aux États-Unis telles que : L'école à charte, les bons scolaires ainsi que la privatisation de l'éducation.

- Robert Reich, *Bridging Liberalism and Multiculturalism in American Education*. Chicago, University of Chicago Press. 2002. P201-215.
- Petrella, Ricardo. *L'éducation, victime de cinq pièges*. (2000) Edition Fides.
- Guy Rocher, « À la défense du réseau collégial ! ». (2004)
www.fneeq.qc.ca/fr/fneeq/...03.../04-04-22_Interv._Guy_Rocher.pdf
- Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport annuel 2006 sur l'état et les besoins de l'éducation. (Version abrégée) Disponible au site Internet du conseil.
- Ravitch, Diane (2010) *The Death and Life of the Great American School System*. Basic books : NY.
- Ravitch, Diane (2014) *The Hoax of the Privatization Movement and the Danger to America's Public Schools*. Knopf.

XII – Les politiques de financement de l'éducation

Examiner les enjeux politiques découlant du financement, tel que le principe d'égalité des chances à l'université. On propose une analyse de l'éducation privée dans le contexte québécois et nord-américain.

- Le financement des universités. La grève étudiante (Québec- 2012).
- Politique québécoise de financement des universités. Québec, 2000.
<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1556>
- Selingo, J. *College (Un) Bound*. New Harvest. 2013. p. 35-48
- Seymour, M. *Une idée de l'université*. Montréal, Boréal. 2013. p. 49-68.
- Landry, J.-F. *Le financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes!*, FAE, 2009.
www.lafae.qc.ca/wp.../ecoles-privees-financement_rapport_200910.pdf
- Rossi, *Ivory Tower*. Documentaire, 2014.

XIII – Éthique et la reddition de comptes.

Analyse de la reddition de comptes et la transparence des institutions éducatives.

- Lise Langlois. *Les défis éthiques qui sous-tendent la gestion par résultats*. Chapitre 1, p. 21-37) Dans *Gérer la réussite éducative*, Les éditions francophones, Québec, 2004. pp179
- Mons Nathalie, Durpiez Vincent, « Les politiques d'accountability », *Recherche & formation* 3/ 2010 (n° 65), p. 45-59.

Évaluation du cours

Examen maison. - 30% (à remettre le 23 février).

Examen maison – 30% (à remettre le 13 avril).

Travail de fin session – 40% (12 pages approximativement, à remettre le 20 avril). Développer un thème par rapport aux politiques éducatives. Il faut identifier une politique abordée dans le cours telle qu'elle est développée au Québec. Examiner ses fondements théoriques et politiques ainsi que sa mise en place, ses limites et réussites ainsi que les implications sur la vie scolaire.

Format : Il s'agit d'un essai formel (avec des citations et une bibliographie).

Critères d'évaluation: Que l'essai soit bien argumenté (avec sources documentaires). Une vision synthétique du cours sera fort appréciée. C'est-à-dire, faire référence aux textes, définitions, auteurs et problèmes abordés dans le cours.

Le professeur est disponible afin de vous aider à cibler les thèmes et les développer.

Une présence régulière au cours est requise et SVP la lecture des textes est importante.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.